

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITÉ

P.V. N° 1032 / 1980

OBJET DE LA PROCÉDURE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

OBSERVATION D'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

AFFAIRE G - V.
D - D'

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

80306516

7-8-80

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE

AUTRE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Procès-verbal de synthèse
2	Audition de témoin B, G.
3	Audition de témoin D, W.
4	Audition de témoin D, J. -P.
5	Audition de témoin V, M.

DIRECTION de la GENDARMERIE
COURRIER ARRIVÉ

N 004895 B 28 AOUT 80

DESTINATAIRES *6/5nl*

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)	NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DESTINATAIRES
	2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
	1	M. le Préfet du
	1	M. le Général Commandant la Région aérienne
X	2	M. le Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, Bureau Emploi-renseignement Section opérations.
	1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt De Compagnie LE

SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR :

DATE, SIGNATURE, CACHET

-o-o-o-o-

-----ooOoo-----

BRIGADE DE

-o-o-o-o-

PROCEDURE D'ENQUETE PRELIMINAIRE

NATURE DE L'AFFAIRE :

-----ooOoo-----

Observation d'un objet volant non identifié.

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

-----ooOoo-----

TEMOINS :

- G , G
- V , M
- D , J -P.
- D , W

Le 8 août mil neuf cent quatre vingt, le vingt trois août,

Nous K , R , MDL/Chef, de la brigade de (

Officier de police judiciaire,

Vu les articles 16 à 19 et 75 du Code de Procédure Pénale,

Rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

PIECE N° 1032/1

I - EXPOSE DES FAITS -

Le huit août mil neuf cent quatre vingt, vers huit heures, Monsieur G , G se présente au bureau de la brigade et nous signale que la veille, vers 21 heures 45, il a observé un phénomène dans le ciel de - -, à la verticale de la station hertzienne de la base F.N.S. Aussitôt la fin de son observation il s'est rendu au Commissariat de Police de la ville pour y consigner sa déposition.

Monsieur G , R , Inspecteur de police de permanence au Commissariat de nous confirme les dires de Monsieur G et nous signale par ailleurs qu'après avis auprès de Mademoiselle A , substitut de Monsieur le Procureur de la République, il était désaffecté au profit des services de Gendarmerie. Il nous informe par ailleurs que les autorités habituelles ont été avisées par ses soins et que notamment le Groupe d'Etude des phénomènes Aérospatiaux Non Identifiés doit prendre contact avec notre Brigade.

Parallèlement nous apprenons par la Gendarmerie de L'air de la Base Aérienne de , que trois militaires en faction à la station hertzienne auraient observé le même phénomène à 22 heures 45.

En annexe du présent procès-verbal, nous joignons le procès-verbal du Commissariat de Police de avec mention des opérations effectuées.

Par message n° 1491/2 en date du 8 août 1980, nous rendons compte de ces faits à notre Commandant de Compagnie à -

II - ENQUETE -

De l'audition de Monsieur G , G il ressort les points suivants :

...../.....

Heure d'observation : 21 heures 45 environ.

Durée d'observation : 2 minutes.

Lieu d'observation : à la verticale de la station hertienne
de la Base F.N.S. de .

Forme du phénomène : Difficilement définissable compte-tenu
de la luminosité du phénomène. Aurait toutefois pris une forme
ogivale en prenant de l'altitude.

Couleur du phénomène : Jaune orange.

Direction prise : Se déplaçant vers le nord-Est à très grande
vitesse, en prenant de l'altitude.

Conditions d'observation :

Bonne visibilité - Vent nul - Temps légèrement orageux mais
pas de nuage.

- PIECE N° 2 -

De l'audition des trois militaires il ressort les mêmes
points. Toutefois V. , M. , D. , J. -P. et
D. , W. ont observé le phénomène avec une heure d'inter-
valle, soit vers 22 heures 45. Les conditions d'observation é-
taient les mêmes, toutefois le déplacement se faisait du
Nord vers le Sud-Est. Comme Monsieur G. , ils n'ont per-
çu aucun bruit et ce phénomène devait être à 500 mètres d'al-
titude. Ils n'arrivent pas à définir la grosseur.

- PIECES N° 3 - 4 - et 5 -

De la part du Commandement Opérationnel de Détection Aé-
rienne à la Base de et de la tour de contrôle de l'aé-
roport de , nous apprenons qu'aucun
phénomène n'a été détecté.

Sur les lieux présumés du stationnement du phénomène, nous
ne relevons aucun détail anormal. La cime des arbres est in-
tacte et aucune trace n'est visible. (il est d'ailleurs vrai-
semblable que cette impression d'arrêt du phénomène observé
par Monsieur G. ait eu lieu plus haut qu'il ne le préten-

III - CONCLUSION -

De l'enquête effectuée il appert que deux observations ont
été faites en l'intervalle d'une heure. Visiblement le phéno-
mène était le même (voir description des témoins). Toutefois
le déplacement varie selon les témoignages. Ceci pourrait éven-
tuellement s'expliquer par la différence d'angle d'observa-
tion (en effet, les trois militaires observent le phénomène
alors qu'il se situe à leur verticale, alors que Monsieur
G. observe du Sud vers le Nord-Est à environ 2 kilomètres

Les témoins sont fermes, le phénomène n'a pu être confon-
du avec un avion ou tout autre aéronef.

Enfin Les témoins nous sont apparus comme étant
dans leurs déclarations.

Fait à le 25 août 1980

Le MDL/Chef K

O.P.°

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITÉ

B.T.

P.V N° 1032 / 1980

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION
DE TEMOIN

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE G , G

RÉFÉRENCES

CE JOUR Huit août mil neuf cent quatre vingt

NOUS SOUSSIGNÉ(S), K , R , MDL/Chef, officier de police judiciaire

VOUS LES ARTICLES 16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Vu l'enquête ouverte sur une observation d'O.V.NI.

Nous trouvant au bureau de la brigade, faisons comparaître devant nous la personne ci-après nommée qui nous déclare à 8 heures 30 :

" Je me nomme G , G , je suis né le à
- -, j'exerce la profession de paysagiste et suis domicilié
à la résidence à - -, ""

"" Hier soir vers 21 heures 40, j'ai observé un phénomène dans le ciel. Cette observation a duré environ 2 minutes et ceci se passait juste au-dessus de la forêt de au nord de . Tout d'abord j'ai observé ce qui aurait pu être une étoile mais, je me suis vite ravisé à l'approche de l'objet. Je ne puis réellement définir sa forme à ce moment car bien qu'immobile au-dessus des arbres, il ~~avait~~ dégageait une lumière très intense. A un certain moment il a bougé en se déplaçant à l'horizontale puis subitement il a repris de l'altitude en empreintant sensiblement la même trajectoire qu'il avait prise en descendant. Je l'ai perdu de vue un moment pour le retrouver dans le ciel à très haute altitude sous une ogivale et de couleur orangée sans clarté. Je précise que cet objet se déplaçait très rapidement. En outre il vraisemblable que l'engin ne bougeant pas, je n'y aurais attaché aucune importance. - - - - -

QUESTION : Etes-vous certain qu'il ne s'agissait pas d'un avion ?

REPONSE : J'en suis tout à fait certain, je suis habitué aux avions, de plus l'objet était beaucoup plus bas qu'un avion en cours d'atterrissage.

QUESTION : Faisait-il déjà nuit ?

REPONSE : Non, nous étions au début de crépuscule. De plus d'autant que je me souviens le ciel était dégagé. En revanche je n'ai pas souvenir d'un ciel étoilé.

" Je précise également que la forme de cet objet s'amplifiait et se rétrécissait successivement. Ce qui donnait l'impression au moment du rétrécissement que la lumière diminuait d'intensité. - - - - -

QUESTION : Vous intéressez-vous aux O.V.NI. ?

REPONSE : Oui, mais sans plus, disons que je m'y intéresse comme tout le monde au moment où un phénomène de ce genre se trouve à être observé à tel ou tel endroit.

QUESTION : Avez-vous souvenir d'un bruit quelconque ?

- 2 -

REPONSE : Non je n'ai entendu aucun bruit, de plus je dois dire que j'observait malgré tout d'assez loin.

Le 8 août 1980 à 9 heures 15.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L.O.P.J.

GROUPEMENT

COMPAGNIE DE GENDARMERIE

UNITÉ

Brigade

P.V N° 1032 / 19 80

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE D, W

RÉFÉRENCES

CE JOUR HUIT AOÛT MIL NEUF CENT QUATRE VINGT?

NOUS SOUSSIGNÉ(S), G, D, Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES 16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Vu l'enquête ouverte sur l'observation d'un objet volant non identifié à (), dans la soirée du 7 Août 1980, vers 21 heures 45' ;

Nous trouvant au bureau de notre unité, faisons comparaître devant nous la personne ci-après nommée qui, entendue séparément, nous déclare à quinze heures :

"Je me nomme D, W, né le à (). Je suis le fils de G et de M, C. Actuellement je suis militaire appelé sur la Base Aérienne à (). Je suis domicilié chez mes parents, rue à (). Je suis le témoin d'une observation d'objet volant non identifié.

"Hier soir, vers 22 heures 45', en compagnie de V, M, maître chien, j'étais en train d'effectuer une ronde de garde à proximité des radars lorsque j'ai fait l'observation suivante :

"Alors que nous étions arrêtés mon camarade et moi, j'ai remarqué dans le ciel, venant dans notre direction un phénomène de couleur rouge-orangé très brillant. Il a continué sa course en direction de "

"L'observation du Phénomène a duré environ une à deux minutes. Il circulait à vive allure et se trouvait à une altitude de cinq à six cents mètres. Par rapport à un avion, il était plus petit et se déplaçait beaucoup plus vite. De toute façon, ce n'était pas un avion civil ou militaire.

S.I. : "Il était de forme ovale et très brillant. Aucun bruit n'émanait de cet engin.

"Je suis formel, il était environ 22 heures 45 et il ne s'agissait pas d'un avion.

"Comme tout le monde, je m'intéresse à ce genre de phénomène mais s'en être agacés sur la chose. Je vais même vous avouer que j'étais septique avant observation.

"Je n'ai aucune autre précision à formuler.

A, le 8 Août 1980, à 15 heures 30'. Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue :

L'A.P.J.

mot nul 1 mot ajouté : cette

GROUPEMENT
du

COMPAGNIE DE
de

UNITÉ
Brigade

P.V N° 1032 / 1980

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE D, J -P

RÉFÉRENCES

CE JOUR Huit Août mil neuf cent quatre vingt,
NOUS SOUSSIGNÉ(S), G, D, Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Vu l'enquête ouverte sur l'observation d'un objet volant non identifié à (), dans la soirée du 7 Août 1980;

Nous trouvant au bureau de notre unité, faisons comparaître la personne ci-après nommée qui, entendue séparément, nous déclare à quinze heures trente minutes :

" Je me nomme D, J -P, né le à (). Je suis le fils de M et de C, A. Actuellement je suis militaire appelé sur la Base Aérienne à (). Je suis domicilié chez mes parents, place à (). Je suis le témoin d'une observation d'objet volant non identifié.

" Hier soir, j'étais de garde au portail de 21 heures 30 à 23 heures 30'. Vers 22 heures 45', alors que je regardais en direction des radars j'ai fait l'observation suivante :

" A environ 1 500 mètres de ma position, j'ai remarqué dans le ciel la présence d'un phénomène qui se dirigeait en direction des radars. Il s'agissait d'un engin de forme ovale de couleur rouge-orangé, très visible. Le centre était plus foncé. Il se déplaçait à vive allure et se trouvait à une altitude voisine de celle d'un avion.

" Il ne faisait aucun bruit et je suis certain de ne pas avoir vu un avion. Du fait de ma position, je le voyais au dessus des arbres et je l'ai perdu de vue quelques secondes après. L'observation a duré environ cinq secondes.

" Je suis formel sur l'heure, il était 22 heures 45'.

" Comme tout le monde, je m'intéresse à ce genre de phénomène mais s'en être assuré sur la chose.

S.I. : " D'après moi il se dirigeait en direction de ; Je n'ai aucune autre précision à formuler.

A, le 8 Août 1980, à quinze heures cinquante minutes. Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue :

L'A.P.J.

GROUPEMENT

du

COMPAGNIE ~~XXXXXXXXXX~~

de

UNITÉ

Brigade de

P.V N° 1032 / 1980

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

1
AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

V

, M

RÉFÉRENCES

CE JOUR Huit Août mil neuf cent quatre vingt,
NOUS SOUSSIGNÉ(S), G., D., Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES

20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Vu l'enquête ouverte sur l'observation d'un objet volant non identifié à , dans la soirée du 7 Août 1980;

Nous trouvant au bureau de notre unité, faisons comparaître devant nous la personne ci-éprès nommée qui, entendue séparément, nous déclare à 16 heures :

"""" Je me nomme V , M , né le à ().

" Je suis le fils de M et de L , C . Actuellement

" je suis militaire appelé sur la Base Aérienne à (). Je suis

" domicilié chez mes parents , rue à (). Je suis

" le témoin d'une observation d'objet volant non identifié. """"

"""" Hier soir, vers 22 heures 45', en compagnie de D , W , j'étais
" en train d'effectuer une ronde de garde à proximité des radars lorsque
" j'ai fait l'observation suivante : """"

"""" Alors que nous étions arrêtés, j'ai remarqué au dessus-de nous un
" phénomène venant dans notre direction. Il était de couleur rouge orange,
" ayant l'intérieur plus sombre. Il circulait à vive allure . Mon observa-
" tion a duré une à deux minutes. Pour moi, ce phénomène se situé à une al-
" titude d'environ 500 mètres et il ne faisait aucun bruit. """"

"""" Il était de forme ovale et une vive lumière semblait l'entourer. Il
" était plus petit qu'un avion que j'ai l'habitude de voir au dessus de
" la base. De toute façon, ce n'était pas un avion. """"

S.I. : """" A aucun moment, cet engin s'est immobilisé et a continué sa
" course en direction de . Je suis formel sur l'heure, il était bien
" 22 heures 45'. Je ne m'intéresse pas du tout à ce genre de phénomène et
" je vais même vous avouer que je n'y croyais pas avant cette apparition. ""

S.I. : """" Je suis maitre chien et à aucun moment mon animal n'a aboyé
" et ne m'a signalé sa présence. """"

A , le 8 Août 1980, à 16 heures 30'. Lecture faite par moi
de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y
ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue :

L'A.P.G. :

1 mot nul 1
mot ajouté :
aucune